

Légende

- Périmètres de protections de la nature et du paysage**

 - Périmètre de conservation des prairies et pâturages secs
 - Périmètre de conservation des prairies et pâturage humides
 - Périmètre de conservation des marais et bas-marais
 - Périmètre de conservation des vergers
 - Zone riveraine protégée (cours d'eau)
- Objets protégés**

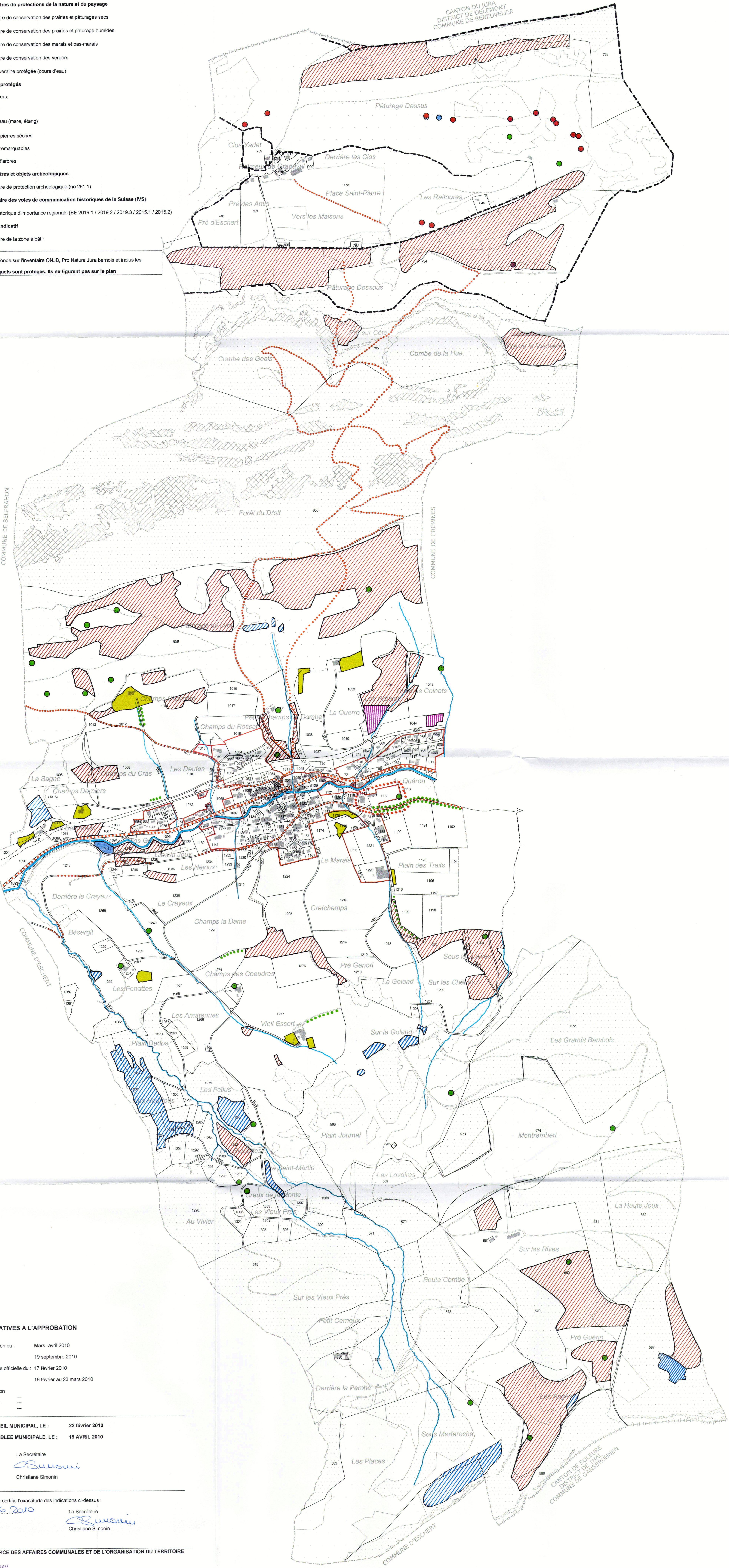
 - Emposieux
 - Murgier
 - Plan d'eau (mare, étang)
 - Mur de pierres sèches
 - Arbres remarquables
 - Allées d'arbres
- Périmètres et objets archéologiques**

 - Périmètre de protection archéologique (no 281.1)
- Inventaire des voies de communication historiques de la Suisse (IVS)**

 - Voie historique d'importance régionale (BE 2019.1 / 2019.2 / 2019.3 / 2015.1 / 2015.2)
- A titre indicatif**

 - Périmètre de la zone à bâtir

Remarques :
Le plan de zones de protection se fonde sur l'inventaire ONJB, Pro Natura Jura bernois et inclus les mesures de compensation AF.
Toutes les haies et tous les bosquets sont protégés. Ils ne figurent pas sur le plan



INDICATIONS RELATIVES A L'APPROBATION

Participation et information du : Mars-avril 2010
Examen préalable du : 19 septembre 2010
Publication dans la feuille officielle du : 17 février 2010
Dépôt public du : 18 février au 23 mars 2010
Pourparlers de conciliation : ---
Oppositions vidées : ---
Oppositions non vidées : ---
Réserves de droit : ---

DECIDE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL, LE : 22 février 2010
DECIDE PAR L'ASSEMBLEE MUNICIPALE, LE : 15 AVRIL 2010

Le Président La Secrétaire
Roger Minder Christiane Simonin

La Secrétaire municipale certifie l'exactitude des indications ci-dessus :
Grandval, le 10.06.2010

La Secrétaire
Christiane Simonin

APPROUVE PAR L'OFFICE DES AFFAIRES COMMUNALES ET DE L'ORGANISATION DU TERRITOIRE

M. Salvaire-Roddy